



Convocation à un entretien préalable à une sanction

Par **murielch**, le **16/05/2013 à 11:44**

bonjour absent de mon entreprise les 06 et 7 mai 2013(entreprise fermée du 08 mai au 11 mai) je reçois une convocation par ar le 15/05 pour un entretien préalable à une sanction disciplinaire. je pense que cette convocation est liée à cette absence. j' ai informé oralement le service administratif ainsi que ma hiérarchie de cette absence (pose de 2 jours de cp devant être soldés avant le 31 mai) mais j ai omis de demander un justificatif écrit. je pensais être en règle puisse j' ai de nouveau remémoré à ma hiérarchie cette absence le vendredi avant de quitter mon poste de travail. il ne ma été demandé ni d' y renoncer ni précisé que cette absence n' était pas enregistrée. quels arguments puis je mettre en avant lors de cet entretien pour prouver ma bonne foi? merci par avance de votre aide

Par **moisse**, le **16/05/2013 à 14:06**

Bonjour,
Votre bonne foi va être mesurée aux usages de l'entreprise. Si la procédure habituelle implique le dépôt d'une demande écrite x jours à l'avance et l'acceptation de votre demande, la sanction sera inéluctable.

Par **murielch**, le **16/05/2013 à 14:22**

a quelles sanctions dois je m 'attendre? (merci de votre réponse)

Par **moisse**, le **16/05/2013** à **15:48**

Bonjour,
En principe l'échelle des sanctions est mentionnée dans le règlement intérieur.
Mais la sanction peut dépendre de tout un environnement, un désaccord exprimé oralement, un état de récidive ou au contraire un comportement habituellement apprécié..

Par **murielch**, le **17/05/2013** à **12:00**

merci pour votre aide